

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
du 11 mai 2015**

Table des matières

1. Appel.....	3
2. Approbation de l'ordre du jour.....	3
3. Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Communal du 30 mars 2015.....	3
4. Assermentation de Monsieur Grégoire Guilloud.....	3
5. Communications du Bureau.....	3
6. Communications de la Municipalité.....	3
7. Communications des délégué-e-s auprès des associations intercommunales.....	4
8. Préavis municipal N° 07/2015 : Demande de crédit de CHF 477'700.- concernant la mise en séparatif dans le secteur Chemin des Philosophes – Les Granges et le remplacement d'une conduite communale ESP sur la parcelle N° 2549.....	4
9. Préavis municipal N° 08/2015 : Demande de crédit de CHF 64'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public du village de Le Muids.....	4
10. Préavis municipal N° 09/2014 : Adoption des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant la création d'un trottoir entre le quartier « Domaine Les Clyettes » et l'accès à la déchetterie avec la création d'une porte d'entrée au droit de l'accès du quartier, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier.....	5
11. Divers et propositions individuelles.....	5
12. Annonce de préavis futurs.....	6

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que la représentante de la presse.

La Secrétaire procède à l'appel : 38 membres sont présents, 12 sont excusés et 4 sont absents (Mmes Véronique Andrey et Susan Jaquet, MM David Jaquet et Michaël Kung).

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Communal approuve l'ordre du jour, à une très large majorité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 30 mars 2015

Le Conseil Communal approuve le procès-verbal à une large majorité.

4. Assermentation de Monsieur Grégoire Guilloud

Le Président lit l'article N° 8 du Règlement du Conseil communal et assermente M. Grégoire Guilloud.

5. Communications du Bureau

Le Président remercie officiellement les autorités de Satigny pour leur accueil et leur présentation, à l'occasion de la sortie du Conseil communal. Le plus surprenant, a été de constater que pour une commune plus grande (environ 4'000 habitants) que celle d'Arzier-Le Muids, elle ne compte que 19 conseillers, qui doivent assister à environ 35 séances de commissions par année, sans compter leur réunion de groupe politique ni les séances du Conseil.

Une commission spéciale a été nommée pour étudier les nouveaux statuts du Conseil régional, elle a assisté à une première présentation la semaine dernière. Cette commission rapportera directement auprès de la Municipalité, qui transmettra par la suite le rapport au Codir du Conseil régional, qui collectera tous les rapports de toutes les communes pour établir un préavis qui sera par la suite soumis aux divers Conseils communaux afin de le passer en votation.

Les personnes qui ont reçus les préavis au format papier, ont dû s'acquitter d'une taxe de CHF 1.- car le courrier n'était pas bien affranchis ; le Président s'en excuse et propose aux personnes concernées de venir vers la secrétaire pour se faire rembourser.

Sur demande de la Municipalité, le Conseil du 29 juin, a été avancé d'une heure car il sera très chargé, il débutera à 19 heures 15.

6. Communications de la Municipalité

M. Le Syndic confirme l'avancée du début de la prochaine séance et rappelle qu'un apéritif sera offert à la fin du Conseil. Depuis le 1^{er} mai, Mme Danielle Pasche est Vice syndique et ce, jusqu'au 30 juin 2016. La commune a dû se séparer de Mme Krasniki, concierge de l'école et de l'administration, elle sera remplacée par Mme Maria Pinto. En vue d'une demande de crédit complémentaire et afin de se rendre compte sur place du travail effectué, une visite du CCE à l'intention des conseillers, sera organisée le samedi 30 mai 2015.

M. François Laurent Althaus informe que le trou pour le séparatif des eaux claires et eaux usées, dans le virage, sous le chemin du Fiay, a été rebouché ; les travaux relatifs au préavis continuent. Il a

été constaté qu'un bout de conduite sur les chemins de la Dôle et du Lynx est en très mauvais état et plus aux normes ; au mois de juin, un préavis sera présenté pour le remplacer.

Mme Danielle Pasche dit que les travaux pour l'aménagement du trottoir, à la hauteur du parking des Pins, sont maintenant terminés ; l'enrobé se fera au mois de juillet. Afin de diversifier les plantations, un jeune châtaigner a été planté ainsi qu'un cerisier sauvage sur le chemin de la Rencontre. Concernant la route des Montagnes, les travaux avancent bien et vite, grâce à une météo clémente. Comme la route n'est pas complètement barrée, il y a beaucoup de circulation. Une fermeture absolue sera mise en place pour faire une tranchée de route. Concernant le projet d'école de Le Muids, la mise au concours est parue dans la FAO, fin avril. Fin août, deux jours de travail sont prévus afin de sélectionner les projets. Une délégation de l'AISGE est allée visiter l'école de type modulaire à Etoy, qui est une très belle réussite en la matière. Le dimanche 28 juin, la Société de Développement organise un pique-nique familial, fin juin, la bibliothèque organisera des contes en musique et le vendredi 3 juillet aura lieu les dix ans de la Fête des Enfants.

Mme Elvira Rölli se réjouit d'avoir débuté son mandat et dit avoir beaucoup de dossiers à apprendre.

M. Christian Dugon, concernant la déchetterie, dit que le programme d'ouverture nécessite une présence quasi permanente du personnel faisant partie du service des bâtiments, ce qui prêterait leurs différentes missions, raison pour laquelle, la Municipalité va rechercher un aide de déchetterie pour un poste à environ 50-60%.

7. Communications des délégués auprès des associations intercommunales

M. Jean-Pierre Vuille, pour la Commission du Feu, est excusé.

M. Frédéric Guilloud, pour le Conseil régional, n'a pas de communication.

M. Raymond Jaquet, pour l'APEC, lit son intervention (annexe N° 1).

M. Christian Vuilliomnet, pour l'AISGE, n'a pas de communication.

Mme Fanny Weinmann, pour le RAT, une séance a eu lieu mais le quorum n'ayant pas été atteint, une nouvelle séance a été agendée pour le 28 mai.

8. Préavis municipal N° 07/2015 : Demande de crédit de CHF 477'700.- concernant la mise en séparatif dans le secteur Chemin des Philosophes – Les Granges et le remplacement d'une conduite communale ESP sur la parcelle N° 2549

M. Vincent Grandjean lit les conclusions de la Commission des Finances qui propose, à l'unanimité, d'accepter le préavis de la Municipalité.

M. Éric Jaquet lit les conclusions du rapport de la Commission Ad hoc qui recommande l'acceptation du préavis tel que proposé.

En l'absence de commentaire, le **Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 07/2015 est accepté par 34 oui et 1 non et 0 abstention
--

9. Préavis municipal N° 08/2015 : Demande de crédit de CHF 64'000.- pour l'assainissement de l'éclairage public du village de Le Muids

M. Michel Pannatier lit les conclusions de la Commission des Finances qui propose au Conseil Communal d'accepter le préavis de la Municipalité.

M. Fabien Roy lit les conclusions du rapport de la Commission Ad hoc qui recommande son acceptation

M. Patrick Weber demande si le système d'éclairage à induction a été étudié

Mme Danielle Pasche répond par la négative car le préavis propose d'installer la même solution d'éclairage que dans le reste du village.

En l'absence de commentaire, **le Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 08/2015 est accepté par 34 oui et 1 non et 0 abstention
--

10. Préavis municipal N° 09/2015

Adoption des aménagements routiers sur la route d'Arzier RC 24-C-P comprenant la création d'un trottoir entre le quartier « Domaine Les Clyettes » et l'accès à la déchetterie avec la création d'une porte d'entrée au droit de l'accès du quartier, la réfection du tapis et les mesures d'assainissement du bruit routier

M. Philippe Fouchault lit les conclusions du rapport de la Commission Ad hoc qui recommande l'acceptation du préavis tel que proposé.

En l'absence de commentaire, **le Président** soumet le préavis au vote de l'assemblée.

Le Préavis N° 09/2015 est accepté par 28 oui et 7 non et 0 abstention
--

11. Divers et propositions individuelles.

Mme Christelle Trombini explique que les adolescents et jeunes adultes se font invectiver quand ils font du bruit à la gare, au skate-park, devant l'école ainsi que lorsque ils ne jouent pas au basket sur le terrain de basket et maintenant, ils se font également reprendre par les nouveaux habitants du quartier de la Caroline quand ils jouent au basket, et demande à Mme Pasche, de trouver une solution.

Mme Danielle Pasche répond qu'un projet d'aménagement extérieur devrait être présenté cet automne avec le projet de parking, actuellement en phase de travail. Le local est actuellement un peu suspendu.

Mme Christelle Trombini dit connaître quelques jeunes un peu frustrés car ils souhaitent avoir des rencontres plus régulières avec la Municipalité.

M. Denis Berger déplore le délai un peu tardif concernant l'invitation envoyée par la Municipalité, pour la visite du CCE.

M. Philippe Esseiva demande quand les travaux pour le tapis de la route seront effectués.

Mme Danielle Pasche répond que les enrobés du trottoir et de la route seront effectués durant la semaine du 12-13 juillet, période de vacances scolaires avec moins de trafic, car la route devra être fermée à la circulation. A mi-août, la route sera à nouveau fermée afin de poser la bande de couleur sur la route.

Mme Caroline Reithaar rebondit sur les propos de Mme Trombini et constate, que les relations avec les nouveaux habitants sont de plus en plus tendues car ils se plaignent du bruit des ballons que font les ados mais aussi les plus petits. Des gens se sont plaints auprès de la police, le dimanche après-midi et avant 22 heures alors que les bruits sont tolérés jusqu'à cette heure-ci. Mme Reithaar encourage Mme Pasche à s'intéresser de plus près à la problématique afin de trouver une solution.

M. Nicolas Fleury demande des nouvelles concernant le rabotage du ralentisseur de Le Muids.

Mme Danielle Pasche répond une fois pour toute que le dos d'âne de Le Muids sera raboté au mois de juillet, en même temps que les enrobés de route, afin de ne pas faire déplacer l'entreprise une seule fois. Elle souhaite rendre attentif les conseillers que si le ralentisseur est trop raboté, les usagers habituels se rendront compte qu'ils peuvent le franchir aisément et l'objectif du 50 km/h ne sera plus respecté.

M. Nicolas Fleury souhaite juste que le côté problématique du dos d'âne corresponde aux trois autres.

M. Éric Jaquet demande pourquoi le CCS est éclairé toute la nuit.

M. Christian Dugon demande s'il faut supprimer l'éclairage la nuit et laisser les jeunes dans le noir ou s'il faut le laisser allumer afin de donner un certain sentiment de sécurité. Au niveau énergétique, 4-5 heures de moins d'éclairage ne représentent pas une grande économie.

M. Éric Jaquet dit que le weekend dernier, une grande fête sauvage a été organisée, qu'elle a drainé environ mille personnes et que la police et les chiens sont intervenus de 17 heures à 1 heure du matin. Il demande si les contrôles n'auraient pas pu être effectués plus en aval. Il pense qu'il faudrait prendre des mesures pour que ça ne se reproduise pas, car le lendemain, les jeunes redescendaient du lieu de la fête et ont provoqué des nuisances jusqu'à midi.

M. Christian Dugon explique avoir été en contact avec la police et que celle-ci est d'abord intervenue sur la base d'une plainte anonyme. M. le Municipal a demandé à ce que la route soit fermée afin d'empêcher la venue supplémentaire de monde. Il était sur place le lendemain matin et a constaté que c'était presque un mini Paléo mais que personne ne se présentait comme le responsable et/ou l'organisateur de la fête. Il a essayé d'expliquer aux jeunes présents que pour ce genre de manifestation ils devaient faire une demande au travers du Pocama mais on lui a répondu qu'aucune demande n'était faite puisque elle était systématiquement refusée. Il a constaté que tout avait été parfaitement rangé par la suite mais après en avoir discuté en Municipalité, un panneau « manifestations interdites » serait apposé sur le site des Abériaux ; la commune se réserve le droit de porter plainte.

Mme Louise Schweizer Bucher dit que la construction du nouvel hangar du NStCM pose problème au Canton et demande, si les communes environnantes font pression auprès du Canton pour faire avancer le projet.

M. Le Syndic répond qu'en début d'année, une délégation du Conseil d'administration, composé en outre de plusieurs Syndics des communes environnantes, est allée rencontrer Mme de Quattro qui a elle-même de gros problèmes avec les services de Mme Leuthard. Ils se sont rendus compte, que deux offices étaient l'un contre l'autre. La semaine prochaine, une nouvelle séance aura lieu et peut-être que M. Le Syndic aura plus d'information.

Le Président propose aux participants de la visite de la STEP à Gland, de se rencontrer à 8h30 sur le parking du CCS pour regrouper les voitures ou directement à 8h45 à l'entrée de la STEP.

12. Annonce de préavis futurs.

M. Le Syndic annonce les préavis municipaux qui seront soumis au Conseil lors de la séance du 29 juin 2015: - les comptes 2014, - le rapport de gestion 2014, - changement d'une conduite au chemin de la Dôle, - droit de superficie pour la fondation Equitim, - crédit complémentaire concernant le CCE.

Il n'y a plus de question ni de commentaire, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 20 :58

Le Président

Nicolas Ray

La secrétaire suppléante

Christelle Trombini